



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION

DU 5 JUIN 2026

Nombre de
conseillers : 19

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 9 heures 30 le conseil municipal de Villentrois-Faverolles-en-Berry, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Villentrois, sous la présidence de madame Clémence DE LA ROCHE maire.

En exercice : 19

Date de la convocation : 26 mai 2026

Présents : 13

Présents :

M. BECCAVIN Jean-Paul, M. BROUARD Olivier, Mme CHASSANY Pascale Mme CHIPAULT Florence, Mme DE LA ROCHE Clémence, Mme GOUNOT Karine, M. HERSANT Frantz, M. MANDARD Dominique, M. MAUVILIEU Michel, Mme LEGER Françoise, Mme PEGUET Annie, M. PINARD Christian, Mme PY Marie-Claire,

Votants : 14

Vu le quorum atteint

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme PERIGAUD Marion pouvoir à Mme GOUNOT Karine

Absents :

M. BOISSINOT Luc
M. BERNARD Guilhem
M. HUREAU Jean-Marc
Mme LAMBERT Bettina
Mme WALUSZKA Béatrice

Secrétaire de séance : Mme PY Marie-Claire

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du compte-rendu de la réunion du 11 mai 2026
- 2) Mise à jour du tableau des élus
- 3) Elections sénatoriales : désignation des représentants
- 4) Création d'une commission communale bibliothèque : désignation du responsable et des membres
- 5) Commissions intercommunales de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay : désignations des membres
- 6) Animation aqualudique 2026 : décision
- 7) Informations diverses

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mai 2026.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES ÉLUS(ES) : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPALE ET REMPLACEMENT

Madame le maire fait part au conseil municipal que madame Marie-Agnès Barillot, conseillère municipale élue le 22 mars 2026, a présenté sa démission. Conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales, il convient de procéder au remplacement de cet élu par le suivant de liste, en l'occurrence monsieur Michel Mauvilieu, afin de maintenir la composition légale de conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.212-7 et L.270

Vu les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ayant conduit à l'élection de la liste sur laquelle figuraient madame Marie-Agnès BARILLOT et monsieur Michel MAUVILIEU

Considérant que conformément à l'article L.270 du Code général des collectivités territoriales, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire s'effectue par le suivant de liste dans l'ordre de présentation de la liste élue ;

Considérant que monsieur Michel MAUVILIEU, situé immédiatement après madame Marie-Agnès BARILLOT sur la liste électorale, est appelée à le remplacer ;

- Monsieur Michel MAUVILIEU est nommé conseiller municipal en remplacement de madame Marie-Agnès BARILLOT, démissionnaire.
- Monsieur Michel MAUVILIEU est installé dans ses fonctions à compter de ce jour.
- le tableau des élu(e)s est mis à jour et transmis aux services préfectoraux.

DÉLIBÉRATION n°2026-056

OBJET : ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DU SCRUTIN DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Délégués titulaires :

- M. Beccavin Jean-Paul
- M. Pinard Christian
- M. Brouard Olivier
- Mme De La Roche Clémence
- Mme Chassany Pascale

Délégués suppléants :

- Mme Py Marie-Claire
- M. Mandard Dominique
- Mme Chipault Florence

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

- **PROCLAME** élus les candidats ci-dessus désignés ;

- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame la Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

DÉLIBÉRATION n°2026-057

**OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE BIBLIOTHEQUE :
DESIGNATION DES MEMBRES**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que lors de la mise en place des commissions communales il n'y avait pas eu de commission bibliothèque. Elle propose d'en créer une et de désigner les membres qui y siégeront. Madame le maire est Présidente d'office.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

➤ Le conseil municipal décide la création de la commission bibliothèque

➤ Le conseil municipal désigne :

Madame Pascale CHASSANY responsable,

Mesdames Marie-Claire PY, Marion PERIGAUD, Françoise LEGER, Annie PEGUET et Florence CHIPAULT membres.

**COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ECUEILLE-VALENCAY : DESIGNATION DES MEMBRES**

Madame le maire rappelle que la Communauté de Communes à demander aux communes membres de désigner leurs représentants dans diverses commissions. Elle indique que cette désignation n'est pas soumise au vote et propose les représentants suivants :

MEMBRES DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	FONCTION	NOM	PRENOM
Culture et Sports	Titulaire	PY	Marie-Claire
	suppléant	PERIGAUD	Marion
Développement économique, abattoir, aménagement du territoire et technologies de l'information et de la communication	Titulaire	BROUARD	Olivier
	suppléant	PERIGAUD	Marion
Biodiversité, environnement et énergies renouvelables	Titulaire	DE LA ROCHE	Clémence
	suppléant	HERSANT	Frantz
Voirie et patrimoine communautaire	Titulaire	PINARD	Christian
	suppléant	MANDARD	Dominique
Service de gestion des déchets et économie circulaire	Titulaire	MANDARD	Dominique
	suppléant	BROUARD	Olivier
Développement touristique	Titulaire	PERIGAUD	Marion
	suppléant	CHASSANY	Pascale
Services à la population et inclusion numérique	Titulaire	CHIPAULT	Florence
	suppléant	CHASSANY	Pascale
Dynamiques agricoles et rurales	Titulaire	BOISSINOT	Luc
	suppléant	PINARD	Christian

DÉLIBÉRATION n°2026-058

OBJET : ANIMATION AQUA LUDIQUE ANNÉE 2026 : DÉCISION

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la participation financière de la commune pour l'année 2026 a été budgétée pour un montant de 8 000 euros. Elle indique que l'autre partie sera subventionnée par la Communauté de Communes Ecueillé Valençay à hauteur de 7 000 euros. L'animation aura lieu du 05 juillet 2026 au 16 août 2026 mais qu'au mois de juillet, pendant 6 journées, il n'y aura pas d'animation.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cette animation pour l'année 2026.

Le Conseil municipal après avoir délibéré

- Décide que cette animation aurait lieu cette année
- Autorise Madame le maire à signer la convention avec le comité de l'Indre de natation
- Autorise Madame le maire à procéder règlement de la prestation

INFORMATIONS DIVERSES

Entretien des vêtements de travail des agents techniques et du service cantine :

Monsieur Jean-Paul BECCA VIN indique qu'il est possiblement intéressant de revoir ou rompre le contrat d'entretien des tenues professionnelles des agents. Il lui est répondu qu'effectivement cela est prévu. Monsieur Dominique MANDARD demande qu'un recommandé avec accusé de réception soit envoyé dès à présent pour ne pas reconduire le contrat, même si la date limite est plus tardive.

Entretien de la voirie communautaire :

Monsieur Jean-Paul BECCA VIN rappelle que 25% des travaux restent à la charge des communes, sommes constituant un fond censé abonder le budget annuel des routes de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay.

Visite de Madame Bellurot Nadine, Sénatrice :

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la Sénatrice, Madame Bellurot Nadine viendra rendre visite le samedi 13 juin en mairie. Elle vient à la rencontre de tous les nouveaux maires du département.

Evènement retro-gaming :

Madame le maire informe qu'un évènement retro-gaming va être organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, les 18 et 19 septembre 2026. Il y aura une première partie destinée au scolaire et groupe le vendredi en journée et tout public le vendredi soir et le samedi toute la journée. Il s'agit de proposer des jeux vidéo « rétro » projetés sur les murs du Saint Mandé ainsi que des ateliers informatiques et une exposition virtuelle sur le jeu dans l'art via l'outil Art en folie.

Devenir des écoles dans les territoires ruraux :

L'inspectrice d'académie est venue à Villentrois rencontrer les membres du Syndicat Intercommunale de Regroupement Pédagogique et les maires, afin d'échanger sur l'avenir des écoles dans nos territoires ruraux, qui connaissent toutes une baisse des effectifs. L'Indre fait partie des 18 départements expérimentant les Territoires Educatifs Ruraux. Les communes sont invitées à élaborer plusieurs scénarios pour les années à venir. Il n'y a pas de fermeture de classe envisagée à ce jour pour la rentrée scolaire 2026, malgré le faible nombre d'élèves. Alex Constantino, artiste professionnel reconnu, costumier artiste associé dans le cadre du dispositif Territoires Educatifs Ruraux. Cherchant un local, il pourrait occuper une partie de l'ancienne école de Faverolles-en-Berry, en l'attente de la définition d'un projet d'avenir pour ce bâtiment.

Collecte des ordures :

La communauté de Communes Ecueillé-Valençay procède actuellement à du porte-à-porte sur la commune. Une visite des points de collecte est prévue le 2 juillet avec la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay et l'entreprise Suez. L'objectif est d'améliorer le collectage et le tri.

La séance a été levée à 11 heures

Le maire



Madame Clémence De La Roche



Le secrétaire



Madame Marie-Claire Py